



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/221

Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/221
Création d'un espace public paysagé avec jardins potagers,
quartier des Salines - Plan de financement de l'étude
d'aménagement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Après la réalisation des premiers jardins familiaux des Cannes dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, et ceux des jardins de l'Empereur livrés au mois de mai 2021, la Ville d'Ajaccio souhaite aménager la parcelle cadastrée BE 297, située quartier des Salines, en espace public paysagé comprenant des jardins potagers ; Le quartier des Salines ne bénéficiant pas encore de ce type d'aménagement.

La réalisation de ce projet contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier prioritaire conformément aux attentes de la nouvelle politique de la Ville (LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

L'objectif de cette opération est d'améliorer les conditions socio-économiques (par l'autoproduction de légumes et de fruits) et le cadre de vie des populations issues du quartier prioritaire des Salines. Cet aménagement participera à l'embellissement du quartier et à la cohésion sociale de ce dernier.

En effet, les jardins potagers (familiaux ou partagés) qui se développent depuis une vingtaine d'années sur le territoire national poursuivent des objectifs sociaux, économiques, écologiques, culturels et participatifs. Ils permettent une nouvelle forme d'appropriation du territoire impliquant les habitants dans la réalisation de villes plus durables et dans l'écriture de nouveaux paysages urbains.

Sur le plan socio-économique, les jardins potagers permettent de promouvoir l'éducation à la santé, la pratique d'une activité physique douce. L'activité développée autour de la pratique du jardinage est une activité intergénérationnelle, vecteur de mixité et d'animation sociales.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance de l'Etat et de l'appel à candidatures départemental lancé le 15 /02/2021, la Ville a répondu à l'appel à projets « agriculture urbaine et jardins partagés ». En effet, en remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan des citoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en trouve renforcé.

L'Etat a retenu ce projet en apportant son concours financier pour la réalisation de l'étude d'aménagement à hauteur de 12 500 euros soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de 25 000 euros HT (pour un montant de travaux estimé à 250 000 euros HT).

Le plan de financement pour la réalisation de cette étude se présente comme suit :

Coût prévisionnel de l'étude HT	Plan de financement	
	Etude d'aménagement pour la création d'un espace public paysagé, quartier des Salines	
	Subventions	Part Ville
	ETAT plan de relance	Ville d'Ajaccio
25 000 €	12 500 €	12 500 €
	50 %	50%

En termes d'aménagement et en cohérence avec la réglementation du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) qui s'applique sur la zone, l'aménagement projeté participera à la réduction du risque inondation sur la zone.

La superficie de la parcelle à aménager en espace public et jardins partagés est d'environ 1100 m² (la zone dédiée aux jardins potagers sera d'environ 800 m²).

Il est prévu qu'une partie de la parcelle supporte une zone de stationnement en réponse aux besoins exprimés par les riverains et le conseil citoyen des Salines. Certaines places de stationnement seront également réservées aux futurs jardiniers (dont places PMR).

Un espace de promenade tout autour des futurs jardins potagers est envisagé. Des connexions piétonnes seront créées pour assurer un accès depuis le chemin de Candia situé en surplomb et vers les emprises foncières du bailleur social ERILIA, qui sera associé au projet en permettant éventuellement d'étendre la superficie à aménager.

Le cahier des charges pour la réalisation de l'étude, joint à cette délibération, fait donc apparaître un périmètre opérationnel et un périmètre élargi.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter Le plan de financement relatif à l'étude d'aménagement en vue de la création d'un espace public paysagé avec jardins potagers, sis quartier des Salines, rue Jacques Gavini.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour la réalisation de l'étude d'aménagement en vue de la création d'un espace public paysagé avec jardins potagers, sis quartier des Salines, rue Jacques Gavini.

Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Aurélie MASSEI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la convention du Programme de Rénovation Urbaine (avenant de sortie n° 5),

Vu la demande de subvention en date du 27 mai 2021 déposée par la Ville aux services de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « agriculture urbaine et jardins partagés »,

Vu l'accusé de réception sur la plateforme plan de relance du dossier de demande de subvention en date du 28 mai 2021,

Vu la convention de financement entre l'Etat et la Ville relative à l'étude d'aménagement signée le

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

Considérant que la réalisation de ce projet contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants et la cohésion sociale du quartier prioritaire des Salines conformément aux attentes de la politique de la Ville,

Considérant que les crédits sont prévus au budget principal, en dépenses et en recettes,

Considérant qu'un financement est possible par l'Etat dans le cadre du plan de relance afin de réaliser l'étude d'aménagement du site dans des conditions soutenables pour la Ville.

ADOPTE

Le plan de financement relatif à l'étude d'aménagement en vue de la création d'un espace public paysagé avec jardins potagers, sis quartier des Salines, rue Jacques Gavini.

AUTORISE Monsieur Le Maire

à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour la réalisation de l'étude d'aménagement en vue de la création d'un espace public paysagé avec jardins potagers, sis quartier des Salines, rue Jacques Gavini.

à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARGANGELI